VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
CULTURE, JEUNESSE, SPORT
CULTUUR, JEUGD, SPORT
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles
Hallenstraat 4, 1000 Brussel

Tarifs des infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles 2026-2027*

SALLES OMNISPORTS			
NEDER-OVER-HEEMBEEK (3 terrains)			
Tarif U18/Seniors	**Tarif Adultes**	**Unité de location**	**Public**
560 €	1.120 €	forfait 1h/saison*	bruxellois (VBX)
50 €	100 €	1h/occasionnel	bruxellois (VBX)
1.680 €	3.360 €	forfait 1h/saison*	non-bruxellois (NVBX)
150 €	300 €	1h/occasionnel	non-bruxellois (NVBX)
Handisport	gratuit		
LAEKEN, HAREN, JEAN CAPPELLEMANS, FONTAINAS, NEDER-OVER-HEEMBEEK (1 terrain) BOLINGO, VANDER PUTTEN			
Tarif U18/Seniors	**Tarif Adultes**	**Unité de location**	**Public**
210 €	425 €	forfait 1h/saison*	bruxellois (VBX)
20 €	40 €	1h/occasionnel	bruxellois (VBX)
630 €	1.275 €	forfait 1h/saison*	non-bruxellois (NVBX)
60 €	80 €	1h/occasionnel	non-bruxellois (NVBX)
Handisport	gratuit		

***Les tarifs actuels feront l'objet d'une indexation automatique de 2 % tous les 2 ans à partir de 2028.**

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
Culture, Jeunesse, Sport • Cultuur, Jeugd, Sport
Service des Sports • Sportdienst
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel
T. 02 279 59 80 - *Infosport@brucity.be* - *www.bruxelles.be* • ***www.brussel.be***

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
CULTURE, JEUNESSE, SPORT
CULTUUR, JEUGD, SPORT
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles
Hallenstraat 4, 1000 Brussel

SALLES OMNISPORTS
OCCUPATIONS SPORTIVES OCCASIONNELLES
AVEC ENTREES PAYANTES

NEDER-OVER-HEEMBEEK (3 terrains)

Handisport	Redevance	Tarif U18/Seniors	Tarif Adultes	Unité de location	Public
gratuit	montage et démontage inclus	2.000 €	4.000 €	8h à 24h	bruxellois (VBX)
gratuit		3.000 €	6.000 €	8h à 24h	non-bruxellois (NVBX)

LAEKEN, HAREN, JEAN CAPPELLEMANS, BOLINGO, FONTAINAS, VANDER PUTTEN

Handisport	Redevance	U18/Seniors	Adultes	Unité de location	Public
gratuit	montage et démontage inclus	670 €	1.000 €	8h à 24h	bruxellois (VBX)
gratuit		2.000 €	3.000 €	8h à 24h	non-bruxellois (NVBX)

CS LAEKEN SALLE DE REUNION

Tarif	Unité de location	Public
50 €	par heure	bruxellois (VBX)
100 €	par heure	non-bruxellois (NVBX)

CS MANDELA BUREAUX

Tarif	Unité de location	Public
200 €	par mois	sans distinction

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
Culture, Jeunesse, Sport • Cultuur, Jeugd, Sport
Service des Sports • Sportdienst
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel
T. 02 279 59 80 - *Infosport@brucity.be* - *www.bruxelles.be* • ***www.brussel.be***

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
CULTURE, JEUNESSE, SPORT
CULTUUR, JEUGD, SPORT
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles
Hallenstraat 4, 1000 Brussel

GRANDS DOJOS : REMPART DES MOINES				
Handisport	**Tarif U18/Seniors**	**Tarif Adultes**	**Unité de location**	**Public**
gratuit	400 €	800 €	forfait 1h/saison*	bruxellois (VBX)
gratuit	50 €	100 €	1h/occasionnel	bruxellois (VBX)
gratuit	1.200 €	2.400 €	forfait 1h/saison*	non-bruxellois (NVBX)
gratuit	150 €	300 €	1h/occasionnel	non-bruxellois (NVBX)

PETITS DOJOS : LAEKEN, NEDER-OVER-HEEMBEEK, SALLE DE DANSE - CHAPITEAU				
Handisport	**Tarif U18/Seniors**	**Tarif Adultes**	**Unité de location**	**Public**
gratuit	280 €	560 €	forfait 1h/saison*	bruxellois (VBX)
gratuit	50 €	100 €	1h/occasionnel	bruxellois (VBX)
gratuit	1.200 €	2.400 €	forfait 1h/saison*	non-bruxellois (NVBX)
gratuit	150 €	300 €	1h/occasionnel	non-bruxellois (NVBX)

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
Culture, Jeunesse, Sport • Cultuur, Jeugd, Sport
Service des Sports • Sportdienst
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel
T. 02 279 59 80 - *Infosport@brucity.be* - *www.bruxelles.be* • ***www.brussel.be***

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
CULTURE, JEUNESSE, SPORT
CULTUUR, JEUGD, SPORT
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles
Hallenstraat 4, 1000 Brussel

SALLES DE BOXE : BOIS ET METAL, BULS, CATTEAU, BOLINGO, PISCINE DU CENTRE				
Handisport	**Tarif U18/Seniors**	**Tarif Adultes**	**Unité de location**	**Public**
gratuit	380 €	760 €	forfait 1h/saison*	bruxellois (VBX)
gratuit	50 €	100 €	1h/occasionnel	bruxellois (VBX)
gratuit	1.140 €	2.280 €	forfait 1h/saison*	non-bruxellois (NVBX)
gratuit	150 €	300 €	1h/occasionnel	non-bruxellois (NVBX)

TERRAINS (FOOT, RUBGY, HOCKEY) : C.S. PETIT CHEMIN VERT - CROIX DE GUERRE - HAREN TERRAINS ANNEXES STADE ROI BAUDOUIN (excepté terrain 1)				
Handisport	**Tarif U18/Seniors**	**Tarif Adultes**	**Unité de location**	**Public**
gratuit	300 €	600 €	forfait 1h/saison*	bruxellois (VBX)
gratuit	50 €	100 €	1h/occasionnel	bruxellois (VBX)
gratuit	1.500 €	3.000 €	forfait 1h/saison*	non-bruxellois (NVBX)
gratuit	150 €	300 €	1h/occasionnel	non-bruxellois (NVBX)

* *alternance d'occupation (1 semaine sur deux)*
= 1/2 du tarif saisonnier

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
Culture, Jeunesse, Sport • Cultuur, Jeugd, Sport
Service des Sports • Sportdienst
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel
T. 02 279 59 80 - *Infosport@brucity.be* - *www.bruxelles.be* • ***www.brussel.be***

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
CULTURE, JEUNESSE, SPORT
CULTUUR, JEUGD, SPORT
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles
Hallenstraat 4, 1000 Brussel

TOURNAGE PUBLICITAIRE		
Lieu	**Tarifs**	**Unité de location**
Salles omnisports	7.000 €	par jour
Terrains	5.000 €	par jour
Salle de boxe, dojos & gymnases	2.500 €	par jour
Stade Roi Baudouin	géré par l'Asbl ProSport	

TERRAINS DE TENNIS				
Handisport	**Tarif formule abonnement par terrain & saison**	**Tarif formule tickets par terrain & saison**	**Unité de location**	**Public**
gratuit	125 €	60 € par 10 tickets	par heure	bruxellois (VBX)
gratuit	/	7 € par ticket	par heure	bruxellois (VBX)
gratuit	150 €	90 € par 10 tickets	par heure	non-bruxellois (NVBX)
gratuit	/	10 € par ticket	par heure	non-bruxellois (NVBX)
gratuit	100 €	40 € par 10 tickets	par heure	personnel VBX
gratuit	/	5 € par ticket	par heure	personnel VBX

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
Culture, Jeunesse, Sport • Cultuur, Jeugd, Sport
Service des Sports • Sportdienst
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel
T. 02 279 59 80 - *Infosport@brucity.be* - *www.bruxelles.be* • ***www.brussel.be***

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
CULTURE, JEUNESSE, SPORT
CULTUUR, JEUGD, SPORT
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles
Hallenstraat 4, 1000 Brussel

ESPACE DE STOCKAGE		
Handisport	**Tarif**	**Unité de location**
gratuit	50 €	par armoire
gratuit	100 €	petit local Mandela
gratuit	150 €	grand local Mandela

SALLE DE REUNION – LAEKEN, PDM, LOCAL ECHEC		
Tarif	**Unité de location**	**Public**
210 €	forfait 1h/saison*	bruxellois (VBX)
50 €	1h/occasionnel	bruxellois (VBX)
550 €	forfait 1h/saison*	non-bruxellois (NVBX)
100 €	1h/occasionnel	non-bruxellois (NVBX)

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
CULTURE, JEUNESSE, SPORT
CULTUUR, JEUGD, SPORT
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles
Hallenstraat 4, 1000 Brussel

Modalités d'application et clauses particulières

1) La redevance à charge pourra être adaptée par les gestionnaires en fonction du nombre de mois et d'heures d'occupations dans des cas déterminés (début d'activités en cours de saison, occupations restreintes dans la durée en raison du planning en vigueur ou tout autre cas de figure).

2) Pour être considérés comme bruxellois, les clubs ou groupements doivent répondre cumulativement aux conditions suivantes :

a) avoir leur siège social et leur principale activité sur le territoire de la Ville de Bruxelles (Bruxelles Ville, Laeken, Neder-over-Heembeek et Haren);

b) disposer d'un comité dirigeant composé d'au moins 60 % de bruxellois;

c) être composés, pour l'ensemble de leurs membres, d'au moins 60 % de bruxellois.

3) La gratuité est accordée pour l'ensemble des installations gérées par le Service des Sports, à l'exception des courts de tennis aux écoles sauf pour les écoles non-bruxelloises et aux groupements formés au sein du personnel de la Ville de Bruxelles (au moins 80% des membres du groupement sont membres du personnel de la Ville).

4) Les membres du Conseil Communal, ainsi que les délégués du Service des Sports, des Finances et de la Régie Foncière, auront libre accès aux salles et terrains mis à la disposition des occupants.

5) Les responsables des clubs et des groupements sont tenus de s'adresser uniquement au Service des Sports pour régler toute formalité résultant de l'utilisation des installations sportives de la Ville.

6) A titre de frais administratifs, une redevance de 10,00 EUR par rappel de paiement sera portée en compte aux groupements en retard de paiement (20,00 EUR avec transmission du dossier au Service Juridique en cas de non-paiement après l'envoi d'un second rappel).

7) Annulations :

a. Annulation par l'occupant :

Toute annulation doit être confirmée par écrit au Service des Sports (rue des Halles, 4, 1000 Bruxelles ou par courriel à infosport@brucity.be) et intervenir dans un délai de minimum 10 jours ouvrables avant la date de la manifestation. En cas d'occupation occasionnelle, des frais d'annulation équivalents à 10% par dossier du montant à charge seront portés en compte au demandeur, avec un minimum de 25 EUR. En cas d'annulation d'occupation saisonnière, une demi-saison sera due par le demandeur. En cas de non-respect du délai prévu pour l'annulation, le demandeur restera redevable envers la Ville de l'entièreté du montant à charge.

b. Annulation par le Service des Sports :

Le Service des Sports se réserve le droit d'annuler une occupation. Le Service des Sports proposera une occupation alternative, en concertation avec le demandeur et dans les limites des disponibilités. Si aucune occupation alternative ne convient au demandeur, le Service des Sport remboursera l'occupation au prorata du nombre d'occupations prévues dans la saison sportive. En cas d'occupation occasionnelle, 100% de la redevance sera remboursée.

8) Sauf constations préalables, les lieux mis à disposition seront considérés comme étant en bon état. Aucune contestation ultérieure ne sera avalisée.

9) Les occupants sont tenus de se conformer au règlement d'ordre intérieur des installations dont un exemplaire est consultable à l'accueil de chaque centre sportif. Il peut également être obtenu sur demande auprès du Service des Sports.

10) Les occupants sont tenus de respecter les consignes de tri des déchets affichées dans les installations et de mettre tout en œuvre pour sensibiliser son public au tri des déchets.